

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

-----  
Travail – Liberté - Patrie  
-----

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

-----  
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES  
---\*---

---

# Indices du Commerce International des Marchandises- ICIM

## TOGO

Premier trimestre 2016.

---

Directeur Général :Kokou Yao N'GUSSAN  
Directeur de la Comptabilité  
Nationale et des Études Économiques :Tchiou ANIMAOU  
Chargé de Division Statistiques  
du Commerce Extérieur :Koudjo Dzidefo BIKA

---

Rédaction :Koudjo Dzidefo BIKA

---

### « AVERTISSEMENT »

*L'INSEED met à la disposition des utilisateurs les Indices du commerce international des marchandises (ICIM) du Togo. Les ICIM du Togo présentent l'indice des prix (IPCIM) et l'indice de quantité (IQCIM) du commerce international des marchandises à l'exportation et à l'importation.*

*Les indices des Prix (IPCIM) font ressortir le niveau et l'évolution des indices de valeurs unitaires des marchandises échangées entre le Togo et le reste du monde. La valeur unitaire est obtenue en rapportant la valeur de la marchandise à son volume. Exprimée en francs CFA par kg, elle traduit le prix par unité de masse. Les IPCIM sont de type Laspeyres, base 100 en 2015. La valeur de la marchandise est évaluée au prix CAF (Coût Assurance Fret) à l'importation et au prix FAB (Franco A Bord) à l'exportation.*

*La nomenclature de produits retenue dans le calcul des indices de valeur unitaire est le Système Harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises à quatre digits (SH4). Les données de base utilisées, principalement issues des statistiques douanières, sont relatives au commerce général qui enregistre tous les flux dont le champ couvre le territoire économique. Les indices à l'importation et à l'exportation sont également calculés par section de la Classification Type pour le Commerce International (CTCI, révision 4).*

*Un document méthodologique décrivant de façon détaillée le calcul des ICIM au Togo est disponible à l'INSEED.*

## **1. Indice des prix du commerce international des marchandises (IPCIM)**

## 1.1 IPCIM à l'exportation (IPCIM-X)

**Tableau 1: Indice des prix du commerce international des marchandises à l'exportation-1<sup>er</sup> trimestre 2016, base 100 2015**

Libellé		Pondération	Indice 2016T1
<b>0. Produits alimentaires et animaux vivants</b>		<b>121</b>	<b>68,8</b>
dont:	<i>Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.</i>	37	115,8
	<i>Café, même torréfié ou décaféiné</i>	29	37,9
	<i>Mais.</i>	0	20,8
	<i>Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.</i>	10	34,9
	<i>Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés.</i>	37	49,3
<b>1. Boissons et Tabacs</b>		<b>39</b>	<b>91,3</b>
dont:	<i>Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazeifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes</i>	25	91,2
	<i>Bières de malt.</i>	9	88,9
<b>2. Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants</b>		<b>256</b>	<b>103,6</b>
dont:	<i>Phosphates de calcium naturels, phosphates alumino-calciques naturels et craies phosphatées.</i>	149	99,6
	<i>Coton, non cardé ni peigné.</i>	94	109,8
<b>3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes</b>		<b>42</b>	<b>105,8</b>
<b>4. Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale</b>		<b>45</b>	<b>76,3</b>
<b>5. Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.</b>		<b>91</b>	<b>126,9</b>
dont:	<i>Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 30.02, 30.05 ou 30.06), préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses</i>	5	151,6
	<i>Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments.</i>	64	134,3
<b>6. Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première</b>		<b>159</b>	<b>101,3</b>
dont:	<i>Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits «clinkers»), même colorés.</i>	73	91,9
	<i>Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires.</i>	2	162,2
	<i>Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².</i>	40	118,7
	<i>Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m².</i>	0	77,2
	<i>Sacs et sachets d'emballage.</i>	13	103,7
	<i>Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.</i>	17	99,0
	<i>Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.</i>	2	107,0
<b>7. Machines et matériel de transport</b>		<b>41</b>	<b>95,5</b>
dont:	<i>Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars.</i>	26	106,5
<b>8. Articles manufacturés divers</b>		<b>165</b>	<b>107,8</b>
dont:	<i>Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques.</i>	98	105,3
	<i>PERRUQUES, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs.</i>	34	124,0
<b>9. Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCI</b>		<b>39</b>	<b>100,1</b>
<b>IPCIM-X (Indice global à l'exportation)</b>		<b>1000</b>	<b>99,7</b>

## 1.2 PCIM à l'importation (IPCIM-M)

**Tableau 2: Indice des prix du commerce international des marchandises à l'importation-1<sup>er</sup> trimestre 2016, base 100 2015**

Libellé	Pondération	Indice 2016T1
<b>0. Produits alimentaires et animaux vivants</b>	<b>125</b>	<b>95,9</b>
dont: Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 01.05.	10	102,2
Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 03.04.	25	95,0
Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.	14	105,2
Froment (blé) et méteil.	15	88,9
Riz.	13	98,0
Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	16	88,6
Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé.	11	95,6
<b>1. Boissons et Tabacs</b>	<b>11</b>	<b>140,9</b>
<b>2. Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants</b>	<b>12</b>	<b>97,5</b>
<b>3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes</b>	<b>204</b>	<b>88,3</b>
dont: Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; dé	164	89,9
Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux.	7	99,4
<b>4. Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale</b>	<b>36</b>	<b>86,2</b>
<b>5. Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.</b>	<b>186</b>	<b>97,8</b>
dont: Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés p	65	76,6
Engrais minéraux ou chimiques potassiques.	9	76,9
<b>6. Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première</b>	<b>192</b>	<b>94,3</b>
Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits «clinkers»), même colorés.	29	95,1
Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m <sup>2</sup> .	45	78,7
Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m <sup>2</sup> .	3	89,6
<b>7. Machines et matériel de transport</b>	<b>210</b>	<b>84,7</b>
Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques.	8	115,7
Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la	24	29,4
Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 87.02), y compris les voitures du type «break» et les voitures de course.	36	100,4
Véhicules automobiles pour le transport de marchandises.	18	76,6
Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars.	28	100,5
<b>8. Articles manufacturés divers</b>	<b>26</b>	<b>77,5</b>
Autres meubles et leurs parties.	8	36,0
<b>IPCIM-M (Indice global à l'importation)</b>	<b>1000</b>	<b>91,7</b>

## 2. Variations et contributions

**Tableau 3: Variations et contributions des indices à l'exportation**

Libellé Section CTCI, révision 4	Pondération	Indice de base (2015)	2016T1	Variation (%) Par rapport à l'année de base	Contribution
0. Produits alimentaires et animaux vivants	121	100	68,8	-31,2	-3,8
1. Boissons et Tabacs	39	100	91,3	-8,7	-0,3
2. Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	256	100	103,6	3,6	0,9
3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	42	100	105,8	5,8	0,2
4. Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale	45	100	76,3	-23,7	-1,1
5. Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	91	100	126,9	26,9	2,4
6. Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première	159	100	101,3	1,3	0,2
7. Machines et matériel de transport	41	100	95,5	-4,5	-0,2
8. Articles manufacturés divers	165	100	107,8	7,8	1,3
9. Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCI	39	100	100,1	0,1	0,0
<b>IPCIM-X</b>	<b>1000</b>	<b>100</b>	<b>99,7</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,3</b>

**Tableau 4: Variations et contributions des indices à l'importation**

Libellé Section CTCI, révision 4	Pondération	Indice de base (2015)	2016T1	Variation (%) Par rapport à l'année de base	Contribution
0. Produits alimentaires et animaux vivants	125	100	95,9	-4,1	-0,5
1. Boissons et Tabacs	11	100	140,9	40,9	0,4
2. Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	12	100	97,5	-2,5	0,0
3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	204	100	88,3	-11,7	-2,4
4. Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale	36	100	86,2	-13,8	-0,5
5. Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	186	100	97,8	-2,2	-0,4
6. Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première	192	100	94,3	-5,7	-1,1
7. Machines et matériel de transport	210	100	84,7	-15,3	-3,2
8. Articles manufacturés divers	26	100	77,5	-22,5	-0,6
<b>IPCIM-M</b>	<b>1000</b>	<b>100</b>	<b>91,7</b>	<b>-8,3</b>	<b>-8,3</b>

### 3. Termes de l'échange

**Tableau 5: Indice des termes de l'échange global et par section du CTCI, rév.4 au 1<sup>er</sup> trimestre 2016**

Libellé section CTCI, révision 4	Indices des termes de l'échange
0. Produits alimentaires et animaux vivants	71,8
1. Boissons et Tabacs	64,8
2. Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	106,2
3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	119,9
4. Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale	88,6
5. Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	129,8
6. Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première	107,4
7. Machines et matériel de transport	112,7
8. Articles manufacturés divers	139,1
9. Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCI	-
<b>Indice global des termes de l'échange</b>	<b>108,7</b>

**INSTITUT NATIONAL  
DE LA  
STATISTIQUE  
ET DES  
ÉTUDES ÉCONOMIQUES  
ET  
DÉMOGRAPHIQUES**

---\*---

*15 Rue de la Kozah, Immeuble CENETI-INSEED*

*Tél : (228) 22 21 27 75/22 21 22 87*

*Fax: (228) 22 20 40 29*

*Site web : [www.inseed.tg/www.stat-togo.org](http://www.inseed.tg/www.stat-togo.org)*

*E-Mail: [inseed@inseed.tg/dgscn\\_tg@yahoo.fr](mailto:inseed@inseed.tg/dgscn_tg@yahoo.fr)*

**Direction de la Comptabilité Nationale et des Études Économiques et Démographiques**

**Division des statistiques du commerce extérieur**